

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3851

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier Saint Jean - Rue du Marais - Convention de mandat - Quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décision en date du 16 mai 2002, le Bureau a confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), par voie de mandat, l'aménagement de la rue du Marais à Villeurbanne Saint Jean.

Le mandat de travaux portait sur un montant total de 377 825,10 € TTC, y compris la rémunération de la SERL s'élevant à 41 860 € TTC.

Le bilan financier définitif du 15 novembre 2006, dûment visé par monsieur le commissaire aux comptes, présenté par la SERL, fixe le montant des dépenses totales à 349 198,71 € TTC y compris la rémunération du mandataire pour un montant de 35 000,01 € TTC. Le montant total des sommes versées par la communauté urbaine de Lyon à la SERL, ainsi que les participations diverses constatées s'élèvent à 355 438,52 €. Ce qui donne un solde de 6 239,81 € à reverser par la SERL à la Communauté urbaine.

Les travaux étant achevés, conformément au programme défini, la SERL demande quitus de sa mission en application des dispositions de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté au 15 novembre 2006 et présenté par la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire pour l'opération relative à l'aménagement de la rue du Marais à Villeurbanne Saint Jean.

3° - Autorise le recouvrement du solde d'un montant de 6 239,81 €.

4° - La recette correspondante sera encaissée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 238 100 - fonction 824 - opération n° 0637.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,